

# Feu dans une société de récupération de métaux

Home » Feu dans une société de récupération de métaux

Rechercher parmi nos 50 000 accidents et publications



N° 52015 - 01/08/2018 - FRANCE - 91 - ATHIS-MONS

E38.31 - Démantèlement d'épaves



Vers 9h50, dans une société de récupération de métaux et véhicules hors d'usage (VHU), un employé détecte des fumerolles dans un tas de platinage (ferraille légère à broyer) de 10 m de haut. Dans l'attente des pompiers, le personnel intervient à l'aide de RIA et de lances incendie. L'électricité du site est coupée. Les 30 employés sont évacués. L'incendie se propage à 3 tas de VHU dépollués (300 t par tas) situés à côté du stock de platinage. Devant l'ampleur du sinistre (7 000 m<sup>2</sup>), les pompiers décident de laisser brûler tout en protégeant l'outil de travail (broyeur) et en évitant la propagation. Ils extraient du site 50 bouteilles d'acétylène. Plus de 100 pompiers s'alimentent à partir de 3 poteaux incendie et d'une aspiration dans la SEINE.

Un important panache de fumées se dégage et est visible dans toute l'Île-de-France. Des personnes incommodées par les fumées sont recherchées dans un rayon de 500 m. La circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires voisines est interrompue. Malgré des barrages flottants posés sur la SEINE, une pollution légère liée au ruissellement des eaux d'extinction est constatée (des reconnaissances par drone permettent d'évaluer l'étendue de la pollution). Les usines de production d'eau potable interrompent leur captage dans le fleuve. Les pompiers et la commune communiquent sur l'événement via les réseaux sociaux. Les réactions du public sont nombreuses.

A 15h45, l'incendie est circonscrit, puis maîtrisé à 17h20. Les opérations d'extinction se poursuivent, complétées par des opérations de déblais à l'aide d'engins de l'exploitant. Un arrêté de mesures d'urgence est pris pour exiger un suivi de la qualité de l'air autour du site tant que les émissions de fumées dues au sinistre perdurent.

L'incendie, déclaré éteint le 07/08 à 12 h, a brûlé 50 t de platinage, 10 t de réservoirs plastiques et 1 000 t de VHU dépollués. Au total, 97 véhicules et 227 pompiers (120 au plus fort de l'action) ont été engagés. Les conditions d'intervention ont été très difficiles en raison de la canicule, favorisant le développement de l'incendie (vapeurs émises par les plastiques et hydrocarbures, métaux chauffés...). Un employé et 4 pompiers sont légèrement blessés. Les eaux d'extinction sont pompées et analysées. Un suivi environnemental post-accidentel est mis en place (modélisation de retombées atmosphériques, prélèvements et analyses dans le sol, les végétaux, les eaux).

L'exploitant émet plusieurs hypothèses pour expliquer l'incendie :

- présence d'une matière interdite non détectée ;
- auto-échauffement lié à la canicule ;
- inflammation suite à une étincelle liée à la maintenance ;
- acte de malveillance ;

- inflammation liée à un mégot de cigarette.

Des mesures correctives sont prises :

- renforcement des contrôles à la réception, ainsi qu'au moment du tri avant broyage et du broyage ;
- envoi d'un courrier rappelant les matières interdites aux fournisseurs de déchets ;
- sensibilisation interne avec rappel des modes opératoires et procédures d'urgence ;
- augmentation de la fréquence d'arrosage ; mise en place d'un système d'arrosage automatique en continu en cas de forte chaleur ;
- renforcement de la fréquence des contrôles de température des stocks par caméra thermique (jour et nuit) ;
- ajout d'un RIA et de 2 extincteurs ;
- rappel de l'interdiction de fumer ;
- mise en place de murs coupe-feu pour séparer les stocks ;
- exercices avec les pompiers ;
- augmentation de la fréquence d'évacuation des matières.

